

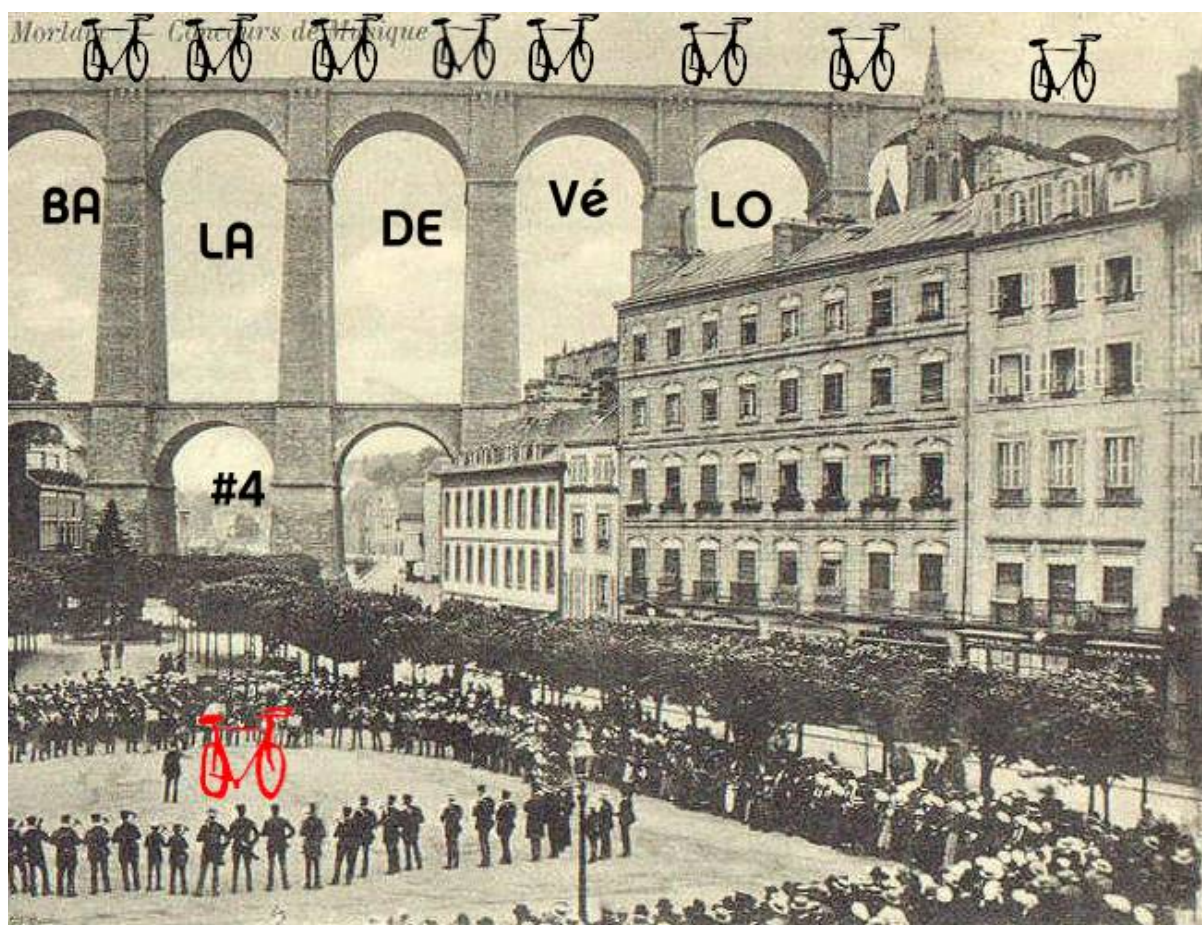


Le bulletin de l'APAAV

n° 3 - Mai 2017

« Elle est où ma bande cyclable ??? »

Balade et action vélo #4 - samedi 20 mai 2017



Rendez-vous le

samedi 20 mai 2017 à 10h près du rond-point de la Vierge Noire à Morlaix

(face à la boulangerie)

pour une balade cycliste de Morlaix à Ploujean et retour.

Cette action se déroulera dans le cadre de la [Fête de la Bretagne](#) (cf programme ci-dessous).



Le programme en français



Le programme en breton

En association avec KLT, nous aurons droit à la traduction des noms bretons des rues et quartiers traversés et quelques éléments du vélo en breton.

Nous terminerons avec une opération « elle est où ma bande cyclable ? », au cours de laquelle nous créerons une bande cyclable éphémère telle qu'elle aurait dû être réalisée si la loi était respectée, quartier de Pors Ar Bayec.

Soyons nombreux pour nous faire voir et montrer aux Morlaisiens ce mode de transport doux et pacifique qui donne des envies !

Trajet prévu : Vierge Noire-Ploujean-Truro-Wurselen-Sérusier.

Venez avec :

- un gilet jaune, sinon il y en aura à la vente des jolis estampillés FUB - « 1 mètre, merci ! »
- un ou plusieurs amis
- **un élément breton (chapeau, coiffe, drapeau, bilig sur le porte-bagage...?)**



Zoom sur un point noir : l'Avenue de la République

Depuis des mois, l'APAV recense patiemment les endroits les plus désagréables de notre agglomération, ceux-là où nous souhaitons tous voir s'établir un meilleur partage de la voie.

Ce mois-ci, l'avenue de la République à Morlaix.

Cliquez sur les images pour visionner en plus grand (et télécharger le document).

CONTRIBUTEUR(S) : Jean Claude
DATE : 1/06/2016
COMMUNE : MORLAIX
LIEU : Avenue de la République
THEME : (T)
CATEGORIE :



CONTRIBUTEUR(S) : Jean Claude
DATE : 1/06/2016
COMMUNE : MORLAIX
LIEU : Avenue de la République
THEME : (T)
CATEGORIE :

L'avenue de la République part du square Weygand et dessert le quartier de Coat Serho.

La rue est en pente forte au départ et s'atténue à hauteur de l'entrée de la sous-préfecture.

C'est un axe très emprunté par les riverains et par le transit en direction de la Vieille Noire via la rue Michéle et la rue de la Paix.

Cet axe est utilisé par la ligne 2 des transports urbains.










Sur ce trajet les conditions de confort et de sécurité du piéton et du cycliste ne sont pas satisfaisantes :

- La zone 30 cesse au bas de avenue de la République et permet aux véhicules motorisés de rouler à 50 à l'heure jusqu'à l'intersection avec la rue Duplex à une limitation de vitesse à 30 km/h est en place jusqu'à l'intersection avec la rue Michéle.
- Dans cette zone à 30 km/h absence de trottoirs et non respect fréquent de l'interdiction de stationner

Cartographie apte@velo en Pays de Morlaix Page 1

CONTRIBUTEUR(S) : Jean Claude
DATE : 1/06/2016
COMMUNE : MORLAIX
LIEU : Avenue de la République
THEME : (T)
CATEGORIE :



CONTRIBUTEUR(S) : Jean Claude
DATE : 1/06/2016
COMMUNE : MORLAIX
LIEU : Avenue de la République
THEME : (T)
CATEGORIE :

Un déplacement inconfortable et en insécurité pour les piétons dans une zone à vitesse autorisée à 50 km/h entre le square Weygand et l'intersection avec la rue Duplex






Aux fins à la hauteur du passage protégé, le trottoir est très encombré par du mobilier urbain. Le passage protégé, dans la continuité du trottoir, est un facteur de danger pour les piétons qui empruntent le passage alors que les voitures peuvent aussi tourner à droite (flèche orange)

Cartographie apte@velo en Pays de Morlaix Page 2

CONTRIBUTEUR(S) : Jean Claude
 DATE : 1/06/2016
 COMMUNE : MORLAIX
 LIEU : Avenue de la République
 THEME : (T)
 CATEGORIE :



Aux feux de la Rampe St Nicolas, avenue de la République, les cyclistes se trouvent dans une situation inconfortable

- Tourne à droite des véhicules avec risque d'aillement
- Déclivité importante pour redémarrer
- Profil en travers de l'avenue mal adapté à un stockage frontal aux feux.

PROPOSITIONS

Prolonger la zone 30 jusqu'à l'intersection de la rue Michélet.

Installer une ligne d'effet des feux avenue permettant le stockage des cycles et leur déplacement (surtout au départ) en toute sécurité.

Autoriser le côté le passage pour les cyclistes aux feux en direction de la rampe Saint Nicolas.

Décret n° 2015-808 du 02 juillet 2015

Par ses fonctions complémentaires, le véhicule à double guidon est configuré (en 2e ligne) afin de lui assurer une visibilité de ligne visuelle au 40, le cas de la bicyclette avec son habit de roue et sa base d'appui de regard en la face avant du guidon.

Art. R. 415-15 du Code de la route « L'autorité investie du pouvoir de police peut décider de (...) mettre en place sur les voies équipées de feux de signalisation communs à toutes les catégories d'usagers deux lignes d'arrêt distinctes, l'une pour les cycles, l'autre pour les autres catégories de véhicules. (...) »

L'avenue de la ligne d'effet des feux permet aussi d'améliorer la sécurité des piétons qui empruntent le passage protégé montant et permettrait sous réserve d'étude technique d'élargir le trottoir à l'angle de la rue de la République et de la rampe St Nicolas.

Cartographie apinevelo en Pays de Morlaix Page 3

CONTRIBUTEUR(S) : Jean Claude
 DATE : 1/06/2016
 COMMUNE : MORLAIX
 LIEU : Avenue de la République
 THEME : (T)
 CATEGORIE :



PROPOSITIONS (SUITE)

Reconfigurer le profil en travers de la rue de la République à l'occasion de la démolition du bâtiment au numéro 7 de la rue en prévoyant une largeur suffisante de trottoir (arrêté du 15 janvier 2007).

Mettre les aménagements pour assurer la continuité du cheminement piéton entre le square Weygand et la rue Michélet.

Délimitation d'emplacements physiques pour les containers lors de travaux.

L'arrêté du 15 janvier 2007 a permis de traduire quantitativement, en exigences chiffrées, les prescriptions qualitatives du décret n° 2006-2698 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Article 1er. - 3° Profil en travers « (...) La largeur minimale du cheminement est de 1,40 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement. »

Note : Cette largeur de 1,40 m libre de tout obstacle est un minimum absolu ; la largeur minimale recommandée est de 1,80 m.

Containers à déchets ménagers

La gestion de ces obstacles temporaires et très mobiles est difficile en milieu urbain dense. Elle repose à la fois sur l'aménagement de la voirie, le comportement des riverains, celui des "sulfateurs" et sur l'adéquation-habitat/usage de containers. Les difficultés rencontrées sont de nature différentes : - habitat inadéquat aux types de containers à déchets ménagers... ceux-ci restent alors en permanence sur le trottoir ; - stationnement continu le long du trottoir... les containers sont peu accessibles aux agents de ramassage et leur remise en place est très aléatoire ; - riverains peu rigoureux vis à vis de la position du container et de l'horaire de dépôt ; - trottoir étroit ; - etc.

Quelques actions possibles :

- Information régulière des riverains sur les "bonnes pratiques".
- Formation/Information des agents chargés de la collecte.
- Délimitation des emplacements destinés à accueillir les containers à déchets ménagers, en tenant compte de leur accès.
- Lors de toute opération immobilière, aménagement d'un espace de dépôt, norme DTU de 1991

Cartographie apinevelo en Pays de Morlaix Page 4

Des p'tits trous, toujours des p'tits trous

Le titre de "trou du mois" est décerné au passage piéton devant l'hôtel de l'Europe à Morlaix.

A son actif (au moins) :

- 1 fracture de maléole
- 1 entorse



Actualités & revue de presse du mois

- l'APAV devait rencontrer Mme Françoise Barbier, adjointe au maire de Plourin lès Morlaix, en avril ; la rencontre a été reportée.
- notre association a été intégrée au groupe de travail participatif lancé par la municipalité de St Martin des Champs, pour la rénovation urbaine du quartier compris entre la mairie, le haut de la rue de Villeneuve et la rue Jean-Jaurès. 2 réunions ont déjà eu lieu en avril et mai, 2 autres sont programmées.
- suite à notre action piétons du 22 avril, nous avons eu une interview sur Radio Tempo FM et 2 articles intéressants dans Ouest France et Le Télégramme (cf. images à cliquer ci-dessous).



Source : Le Télégramme, 24 avril 2017



Source : Ouest France, 23 avril 2017

A venir dans le prochain bulletin

- la matinée détente « Au fil de l'eau » de juin
- une fiche Points Noirs
- ...

Copyright © *|CURRENT_YEAR|* *|LIST:COMPANY|*

Vous êtes abonné à notre liste de diffusion en tant que *|EMAIL|*
[Mettre à jour l'adresse mél](#) * [Se désabonner](#)

Retrouver l'APAV sur [Facebook](#)

|IF:REWARDS| *|HTML:REWARDS|* *|END:IF|*